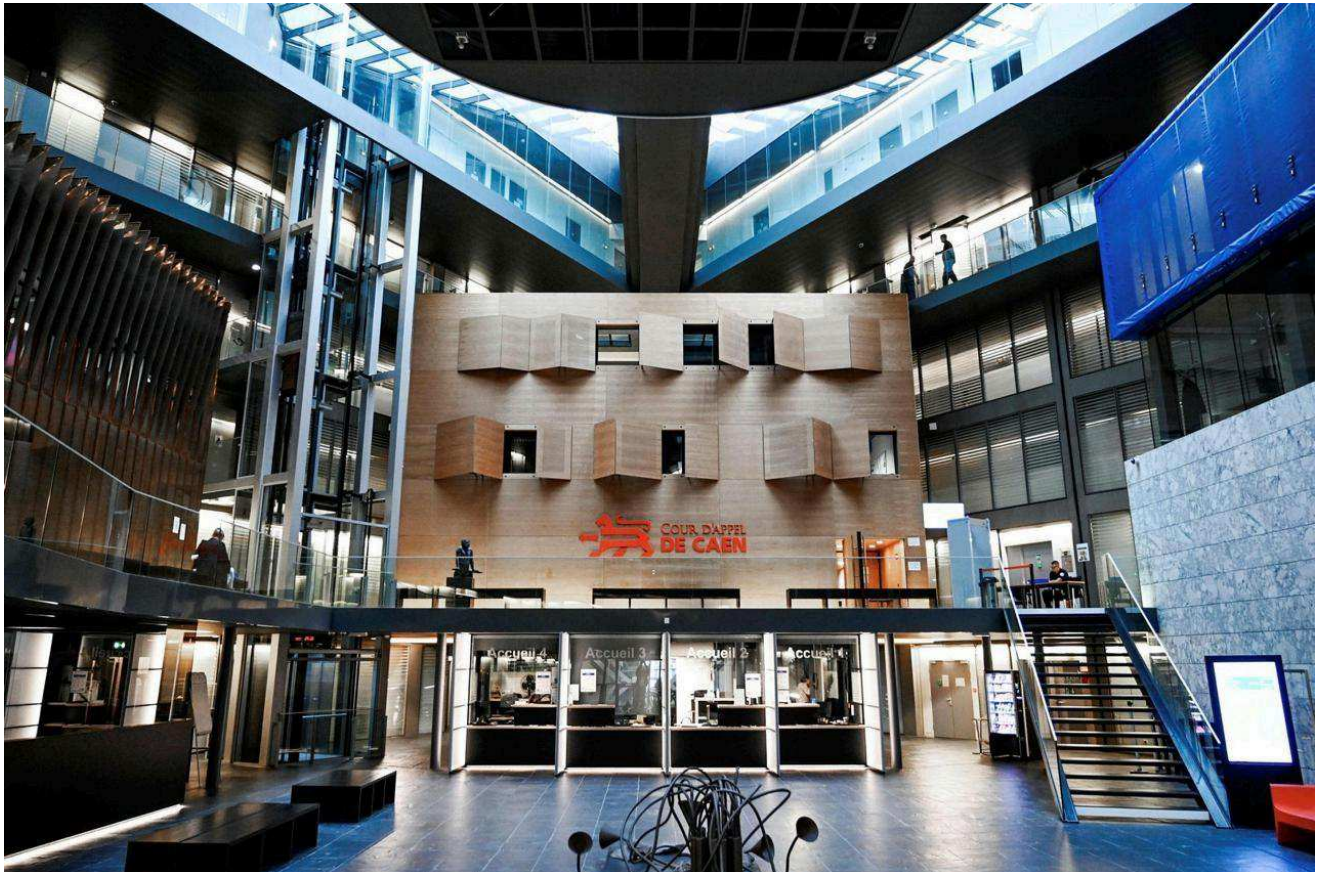


# Il avait asséné un coup de couteau à un collégien, un adolescent de 17 ans condamné dans le Calvados



Un adolescent de 17 ans était jugé pour tentative d'assassinat par la cour d'assises des mineurs du Calvados, à Caen, lundi 9 et mardi 10 décembre 2024. Martin ROCHE, OUEST-FRANCE

En février 2023, un adolescent de 16 ans s'était introduit dans l'enceinte du collège du Val-de-Vire, à Vire-Normandie (Calvados) et avait asséné un coup de couteau à un collégien de 13 ans. L'affaire a été examinée par la cour d'assises des mineurs du Calvados, à Caen, lundi 9 et mardi 10 décembre 2024.

Un adolescent de 17 ans a été reconnu coupable de tentative d'assassinat par [la cour d'assises des mineurs du Calvados, à Caen, lundi 9 et mardi 10 décembre 2024](#). L'accusé étant mineur, le procès a eu lieu à huis clos.

La scène s'était déroulée dans l'après-midi du lundi 27 février 2023 [au collège du Val-de-Vire, à Vire-Normandie \(Calvados\)](#). Alors âgé de 16 ans, l'adolescent s'était introduit dans l'enceinte de l'établissement et avait asséné un coup de couteau à un collégien de 13 ans. La victime avait été blessée.

Condamné à cinq ans de prison

Cet ancien élève du collège avait été interpellé par les gendarmes et placé en garde à vue après avoir été immobilisé par un professeur. Selon une source proche du dossier, il aurait eu « **la velléité de tuer** » la victime dans le cadre d'une relation avec une autre adolescente dont le suspect et le collégien de 13 ans étaient proches. Selon des experts, son discernement était altéré.

L'adolescent a été condamné à cinq ans de prison, avec mandat de dépôt. En détention provisoire depuis un peu plus d'un an, il reste donc en prison. Il devra, en outre, s'acquitter d'un suivi socio-judiciaire de quatre ans, d'une injonction de soin et de travail et a interdiction d'entrer en contact avec la victime.